

## DIMANCHE 08 MARS 2020

### 1. CALENDRIER

- Lundi 17 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Vendredi 28 février 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](http://ffaviron.fr)
- Mercredi 11 mars 14h00 consultation des équipages qualifiés directement pour le championnat de France sénior bateaux courts

### 2. ÉPREUVES

|  |         |  |  |             |  |
|--|---------|--|--|-------------|--|
| <b>J18 – distance de course : 6 000 m</b>    |         |  | 16   | SF2- PR3-ID | 2 rameuses en pointe sans barreur - aviron adapté dont 1 rameuse aviron adapté et 1 rameuse valide                             |
| 1  | J18F2-  | 2 rameuses en pointe sans barreur            | 17   | SH2- PR3-ID | 2 rameurs en pointe sans barreur - aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 rameur valide                                |
| 2  | J18H2-  | 2 rameurs en pointe sans barreur             | 18   | SF2x PR3-ID | 2 rameuses en couple - aviron adapté dont 1 rameuse aviron adapté et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses aviron adapté        |
| 3  | J18F1x  | 1 rameuse en couple                          | 19   | SH2x PR3-ID | 2 rameurs en couple- aviron adapté dont 1 rameur aviron adapté et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs aviron adapté   |
| 4  | J18H1x  | 1 rameur en couple                           | <b>PARA-AVIRON – distance de course : 6 000 m</b>                  |             |  |
| <b>SÉNIOR – distance de course : 6 000 m</b> |         |  | 20   | SF2- PR3    | 2 rameuses en pointe sans barreur - jambes-tronc-bras dont 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi       |
| 5  | SF2-    | 2 rameuses en pointe sans barreur            | 21   | SH2- PR3    | 2 rameurs en pointe sans barreur - jambes-tronc-bras dont 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi |
| 6  | SH2- PL | 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger | 22   | SF1x PR3    | 1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)  |
| 7  | SH2-    | 2 rameurs en pointe sans barreur             | 23   | SH1x PR3    | 1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)   |
| 8  | SF1x PL | 1 rameuse en couple poids léger              | <b>PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 4 000 m</b> |             |  |
| 9  | SH1x PL | 1 rameur en couple poids léger               | 12   | SF1x PR1    | 1 rameuse en couple - bras-épaules (flotteurs obligatoires)  |
| 10   | SF1x    | 1 rameuse en couple                          | 13   | SH1x PR1    | 1 rameur en couple - bras-épaules (flotteurs obligatoires)   |
| 11   | SH1x    | 1 rameur en couple                           | 14   | SF1x PR2    | 1 rameuse en couple - tronc-bras (flotteurs facultatifs)   |
|  |         |  | 15   | SH1x PR2    | 1 rameur en couple - tronc-bras (flotteurs facultatifs)  |

### 3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Participation

Les épreuves des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux de pointe sans barreur et en deux de couple.

#### Engagements

Les engagements aux têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

#### Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de :

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior ;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur PR3 et en skiff PR3 ;
- 4 000 mètres pour les épreuves en skiff PR1, PR2 et en 2- et 2x PR3-ID.

#### Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones :

- Zone Nord-Est : Toul
- Zone Nord-Ouest : Caen
- Zone Sud-Est : Marignane
- Zone Sud-Ouest : Sainte-Livrade

#### Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

#### Rameurs para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 40.

### 4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière interrégionales et de la tête de rivière nationale sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.

Les organisateurs des têtes de rivière interrégionales et nationale peuvent ajouter des épreuves supplémentaires : bateaux longs, autres catégories d'âge.

### 5. TÊTE DE RIVIÈRE NATIONALE

La tête de rivière de Caen est le support de la tête de rivière nationale.

La tête de rivière nationale est obligatoire pour les équipages sénior en recherche d'une sélection dans les collectifs nationaux. L'engagement est libre.

À l'issue de la tête de rivière nationale, la DTN déterminera une liste de 14 équipages maximum directement qualifiés pour le championnat de France sénior bateaux courts.

### 6. CONTACT

- |                     |                                 |  |
|---------------------|---------------------------------|--|
| • Zone Nord-Est :   | Coordonnateur : Arnaud TIXIER   | Référents techniques : Marion JULLIEN, Frédéric DOUCET |
| • Zone Nord-Ouest : | Coordonnateur : Jacky BLOQUET   | Référent technique : Alexandre HUSS                    |
| • Zone Sud-Est :    | Coordonnateur : Vincent BUSSER  | Référent technique : Pascal MOREL                      |
| • Zone Sud-Ouest :  | Coordonnateur : Germain PONTOIS | Référent technique : Michel COLARD                     |